

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 octobre 2019 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Mesdames les conseillères Johanne Anderson et Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Philippe Drolet, Louis Cimon et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

2019-10-499 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants :
 - 4.4. Augmentation du contrat. Appel d'offres 2019-21-TP - Fourniture et installation d'afficheurs de vitesse;
 - 4.5. Accidents mortels sur la 138. Demande d'intervention à Transports Québec;
 - 4.6. Confirmation. Véhicules d'urgence fournis à certains employés.

ADOPTÉE à l'unanimité

2019-10-500 CRÉATION DE POSTE ET NOMINATION AU POSTE DE SECRÉTAIRE VOLANTE.

CONSIDÉRANT les besoins de la direction du greffe;

CONSIDÉRANT les conditions particulières de l'employé matricule 112;

CONSIDÉRANT l'obligation de la Ville de prendre des mesures d'accommodement raisonnable;

CONSIDÉRANT que la Ville a déjà par le passé respecté son obligation d'accommodement raisonnable à l'égard de l'employé matricule 112;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et de la direction des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- QUE ce Conseil procède à la création d'un poste de secrétaire volante;
- QUE ce poste soit de quatre jours semaine, soit le lundi, mardi, jeudi et vendredi, soit 25 heures par semaine;
- QUE ce Conseil procède à la nomination de l'employé matricule 112 au poste de secrétaire volante;
- QUE ses conditions de travail soient celles prévues à la convention collective SFCP, section locale 3153, classe 7;
- QUE ce Conseil se réserve le droit de réévaluer les conditions de travail de même que le maintien du poste créé si les conditions particulières de l'employé matricule 112 sont une contrainte excessive pour la Ville.

ADOPTÉE à l'unanimité

2019-10-501 NOMINATION - TECHNICIEN EN LOISIRS.

CONSIDÉRANT la vacance au poste de technicien en loisirs;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu affichage à l'interne et à l'externe du 6 au 17 septembre 2019 pour le poste de technicien - loisirs, tel que l'exige la convention collective SCFP, section locale 3153;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu 45 candidatures, lesquelles proviennent de l'externe seulement;

CONSIDÉRANT que de ces candidatures, cinq personnes ont été convoquées en entrevue;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection, de la Direction des ressources humaines et de la Direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil procède à la nomination de madame Mylène Letellier au poste de technicienne en loisirs;
- QUE sa nomination soit effective à compter du lundi 4 novembre 2019;
- QUE ses conditions de travail soient celles prévues à la convention collective SCFP, section locale 3153, classe 8.

ADOPTÉE à l'unanimité

2019-10-502 NOMINATION. SECRÉTAIRE - GREFFE.

CONSIDÉRANT la vacance du poste de secrétaire - greffe;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu affichage à cet effet à l'interne du 2 au 9 octobre, tel que l'exige la convention collective de SCFP, section locale 3153;

CONSIDÉRANT que deux candidatures ont été reçues;

CONSIDÉRANT qu'une des candidatures n'est pas admissible au poste;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale, de la direction des ressources humaines et de la direction du greffe;

CONSIDÉRANT que madame Sophie Denoncourt, secrétaire surnuméraire de la Ville de Mercier, répond aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Judith Prud'homme et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- QUE ce Conseil procède à la nomination de madame Sophie Denoncourt au poste de secrétaire - greffe;
- QUE cette nomination soit effective à compter du lundi 14 octobre 2019;
- QUE ses conditions de travail soient celles prévues à la convention collective SCFP, section locale 3153, classe 7.

ADOPTÉE à l'unanimité

2019-10-503 AUGMENTATION DU CONTRAT. APPEL D'OFFRES 2019-21-TP - FOURNITURE ET INSTALLATION D'AFFICHEURS DE VITESSE.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres 2019-21-TP pour la fourniture et l'installation d'afficheurs de vitesse, lequel a été octroyé le 18 juillet 2019 à la société Signalisation Kalitec inc.;

CONSIDÉRANT les besoins supplémentaires de la Ville pour des afficheurs de vitesse;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- QUE ce Conseil accorde un montant supplémentaire de 15 640.00 \$ à l'exclusion des taxes à la société Signalisation Kalitec inc. pour la fourniture et l'installation de quatre afficheurs de vitesse supplémentaires;
- QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-355-00-649.

ADOPTÉE à l'unanimité

2019-10-504 ACCIDENTS MORTELS SUR LA 138, DEMANDE D'INTERVENTION À TRANSPORTS QUÉBEC.

CONSIDÉRANT que le boulevard Saint-Jean-Baptiste est une route provinciale relevant de Transports Québec (route 138);

CONSIDÉRANT la résolution 2014-02-076 demandant à Transports Québec de considérer l'intersection de la rue Marleau, de l'Église et du boulevard Saint-Jean-Baptiste comme une intersection à 4 coins et d'aménager les feux de circulation en conséquence;

CONSIDÉRANT la résolution 2014-10-440 demandant à Transports Québec de procéder à une étude de faisabilité concernant l'installation d'un feu de circulation permanent à l'intersection de la 138 et de la rue Lévis;

CONSIDÉRANT la résolution 2014-11-453 exprimant la préoccupation de ce Conseil quant au maintien d'un environnement sécuritaire pour ses citoyens et demandant au ministre des Transports une analyse de sécurité de la traverse de la voie centrale de la 138 en provenance ou en direction des commerces riverains à l'est de la rue Josime-Pelletier;

CONSIDÉRANT la résolution 2016-06-307 demandant à Transports Québec d'instaurer une traverse piétonnière sur la 138 reliant les rues William et des Érables; (fait)

CONSIDÉRANT la résolution 2016-08-307 demandant à Transports Québec l'instauration d'une traverse piétonnière sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste reliant les rues William et des Érables avec feux clignotants pour piéton;

CONSIDÉRANT la résolution 2014-12-524 demandant à Transports Québec de devancer la zone de transition de la vitesse de 70 km/h à 50 km/h plus tôt en provenance de Sainte-Martine; (fait)

CONSIDÉRANT la résolution 2018-03-094 demandant à Transports Québec de rétablir le virage à gauche réservé en provenance de Châteauguay à l'intersection de la rue Côté;

CONSIDÉRANT l'accident survenu le 14 octobre 2019 sur la route 138 et ayant causé la mort de 2 personnes et en ayant blessé une autre grièvement;

CONSIDÉRANT l'accident survenu le 18 juin 2019 sur la route 138 ayant blessé grièvement 3 personnes, dont un enfant de 10 ans;

CONSIDÉRANT l'accident survenu le 7 juillet 2018 sur la route 138 à la limite de Sainte-Martine ayant blessé grièvement 2 personnes et en ayant tué 2 autres;

CONSIDÉRANT que la direction des incendies a répertorié 78 accidents de diverses gravités sur la route 138 en territoire mercierois pour les années 2018 et 2019;

CONSIDÉRANT que ce Conseil est extrêmement préoccupé par la sécurité de ses citoyens;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et résolu:

- QUE ce Conseil demande au ministre des Transports, monsieur François Bonnardel, de s'assurer que le feu de circulation au coin des rues Marleau, de l'Église et de la route 138 soit en fonction en 2020 tel que prévu;
- QUE ce Conseil demande au ministre des Transports que le virage à gauche protégé à l'angle de la rue Côté et de la route 138, en provenance de Châteauguay, soit rétabli immédiatement;
- QUE ce Conseil demande au ministre des Transports d'autoriser la demande de la Ville visant à installer elle-même une traverse piétonnière sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste reliant les rues William et des Érables avec feux clignotants;
- QUE ce Conseil exhorte le ministre des Transports à faire préparer un plan complet et concret pour le réaménagement de la route 138, et ce, dans les meilleurs délais, afin d'assurer la sécurité des citoyens de Mercier et de tous les automobilistes empruntant cette route à court ou moyen terme.

ADOPTÉE à l'unanimité

2019-10-505 CONFIRMATION. VÉHICULES D'URGENCE FOURNIS À CERTAINS EMPLOYÉS.

CONSIDÉRANT que le directeur et la directrice adjointe du service de police, de même que le directeur du service des incendies possèdent chacun un véhicule d'urgence fourni par la Ville afin de pouvoir intervenir rapidement dans toutes situations d'urgence;

CONSIDÉRANT que cette pratique est en vigueur depuis plus d'une dizaine d'années en ce qui a trait au service des incendies et depuis la création du corps de police en ce qui a trait au directeur et à la directrice adjointe du service de police;

CONSIDÉRANT que cette pratique n'a jamais été confirmée par ce Conseil bien que chacun de ses membres l'approuve;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Johanne Anderson et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- QUE ce Conseil confirme sa décision de mettre un véhicule d'urgence à la disposition du directeur et de la directrice adjointe du service de police, de même qu'au directeur du service des incendies;
- QUE les bénéficiaires puissent utiliser ces véhicules à des fins personnelles afin d'être en mesure d'intervenir rapidement en situation d'urgence à tout moment.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 13.

La période de questions a eu lieu à 20 h 15.

2019-10-506 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- DE clore la séance à 20 h 16.

ADOPTÉE à l'unanimité